

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 7 novembre 2024

Objet : Modification du tableau des effectifs.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI –
Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM –
Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS –
Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny
BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Philippe
BOURIACHI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole
DURU BERREBI

ÉTAIENT REPRESENTES

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Madame Sana El AMRANI est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Malikat VERA.
- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Thierry CHAUDRON.
- Monsieur Christophe DI CICCIO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.

- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est excusée et représentée par Noëline TANFOURI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard sans donner pouvoir. Arrivée de Madame GUERCHE à 19h34 (point n° 3).
- Madame Kheira SIONIS donne son pouvoir à Monsieur Yann GILBERT pour le vote du point 5.9.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

Objet : Modification du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des emplois permanents et des effectifs du personnel communal adopté par délibération n°D-FIN-2024/218 du 4 avril 2024 relative au budget ville – approbation du Budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°D-DRH-2024/549 du 5 septembre 2024 relative à la modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis rendu du comité social territorial en date du 8 octobre 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'état des effectifs, de manière à tenir compte des besoins de la collectivité et des différents mouvements du personnel ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau suivant :

<p>Accusé de réception en préfecture 094-219400546-20241107-DDRH2024679-DE Date de télétransmission : 15/11/2024 Date de réception préfecture : 15/11/2024</p>

Grade	Effectif	Création	Suppression	Total
Attaché principal	11	1	1	11
Attaché	31	1	1	31
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	7	1		8
Rédacteur	18	3		21
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	45	3	2	46
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	27	4	3	28
Adjoint administratif	29		6	23
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	84	7	2	89
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	85	6	7	84
Adjoint technique	137.8	3	6	134.8
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	12	1	1	12
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	14	1	1	14
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	18		4	14
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	20	4		24
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	6	1		7
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	4	1	1	4
Animateur	10		1	9
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	7.4		0.26	7.14
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	7.01	0.50	0.43	7.08
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	3	1		4
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2		1	1
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	0	1		1
ETAPS	6		1	5
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	1		3
Educateur de jeunes enfants	3		1	2
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	0.14	0.43		0.57
Psychologue de classe normale	4.9	1		5.9
Psychologue hors classe	2		1	1
TOTAL	596.25	41.93	40.69	597.49

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241107-DDRH2024679-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 4 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

ARTICLE 5 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07-11-2024.

Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absents	0
Vote pour	35
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0

Pour extrait conforme
Imène SOUID



Maire d'Orly